

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 17.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	14degr. dessus zéro.	78 degrés.	27 pouces 4 lignes	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
6 heures 58 m.	11 heures 45 m. 54	5 heures 21 m.	Nouvelle lune.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 17 octobre 1839.

VÉNALITÉ DES OFFICES. — NOTARIAT.

L'origine du notariat se perd dans la nuit des temps; on en trouve cependant des traces dans les monarchies et les républiques romaines, mais alors cette institution était loin de posséder le degré d'importance auquel elle a atteint de nos jours.

La véritable organisation du notariat comme émanation du pouvoir exécutif est due à Charlemagne, qui en conçut la première idée dans les *Judices chartularii* et dans ses Capitulaires des années 803 et 805.

Depuis lors, sous tous les gouvernements, sous tous les régimes, le notariat a été l'objet d'une protection particulière de la part des gouvernants. Les peuples eux-mêmes ont senti qu'une telle institution ne pouvait, sans danger pour la société, être exposée aux oscillations, aux perturbations qu'amènent les luttes politiques; qu'elle devait rester debout, même dans ces temps d'orage où les trônes sont ébranlés. Aussi la voyons-nous aujourd'hui conserver encore cette haute position qui la fait considérer comme une des bases fondamentales de l'ordre social.

Le notariat est une magistrature de famille, et à ce titre, suivant l'expression d'un orateur de la chambre, les notaires tiennent une place élevée dans l'ordre judiciaire.

Si, jusqu'à une époque peu éloignée de nous, les notaires ont compris qu'il était de leur dignité de se renfermer dans le cercle des attributions que la loi leur avait tracé, il faut reconnaître avec douleur que de nos jours l'esprit de trafic et d'agiotage s'est malheureusement emparé de cette classe élevée, et jusqu'ici irréprochable, de fonctionnaires publics.

Nous avons dû rechercher les causes de ce déplorable changement; nous nous sommes appliqués à en étudier les effets, et nous avons été amenés à conclure que le privilège et la vénalité des charges, choses monstrueuses sous un prétendu régime de liberté et d'égalité, étaient seuls les sources du mal profond qui ronge et tend à briser le faible lien à l'aide duquel le notariat conserve encore un reste de son antique et belle prépondérance.

La vénalité des charges publiques est un fruit monarchique. L'histoire nous apprend que ce fut Louis XII qui, le premier, livra les charges au commerce, pour acquitter les dettes immenses de Charles VIII, son prédécesseur, et s'avisait de vendre les offices dont il tira de grandes péculnes, dit l'historien N. Gilles.

Les successeurs de Louis XII trouvèrent fort commode cet expédient simple et facile de battre monnaie; aussi François Ier, entre autres, en usa-t-il largement et pratiqua-t-il ouvertement la vénalité des charges.

C'était là un système de corruption dont nous trouvons les errements sous tous les gouvernements monarchiques qui ont dirigé la France.

Cette mesure blessait tellement les usages reçus, elle était tellement en dehors du droit commun, que le parlement, qui blâmait cet abus, obligeait les récipiendaires à jurer qu'ils n'avaient acheté leurs charges ni directement ni indirectement; mais le parlement, reconnaissant l'inefficacité de ce moyen — car le trafic des charges était public, — abolit le serment en 1597.

La vénalité des charges, long-temps débattue, discutée, — alors, comme aujourd'hui, les idées larges et progressives se faisaient jour à travers mille obstacles, — ne devint

définitive qu'à l'époque des derniers états-généraux tenus au commencement du XVIII^e siècle. Louis XIV, dont les imprudentes largesses dévorèrent la sueur du peuple pour satisfaire à un vain désir de gloire et d'ambitieuse renommée, Louis XIV, que de chauds panégyristes ont, dans leur courtisanesque exaltation, surnommé le Grand, combla le déficit du trésor de l'Etat en trafiquant aussi du prix des charges.

Mais le grand mouvement révolutionnaire de 89 fit passer son niveau de fer sur tous les abus destructeurs de l'égalité; la loi du 4 août 1789 abolit du même coup l'hérédité et la vénalité des charges.

La souveraineté populaire, étouffée par le despotisme impérial, se vit arracher le fruit de sa conquête, et la Restauration, fidèle aux principes de ses devanciers, obtint la loi du 28 avril 1816 qui concéda aux titulaires des offices la faculté de présenter un successeur.

En rétablissant l'hérédité et la vénalité des charges, la Restauration crut faire prévaloir les idées rétrogrades dont elle était infectée, et ainsi effacer des pages de notre histoire le règne de la puissance populaire. S'appuyant sur le droit divin, espèce de privilège dont le bon sens public a fait juste raison, elle était conséquente avec elle-même, en fondant sur la légalité le privilège et le monopole; c'était aussi jeter un défi aux principes de 89.

Comme nous venons de le dire, la Restauration fut fidèle aux principes de ses devanciers, et tellement fidèle que, de même qu'eux, elle se fit de la vénalité des charges un moyen de combler le vide de ses finances. En effet, dans un rapport fait à la chambre des députés le 29 octobre 1831, le rapporteur d'une pétition sur l'abolition des privilèges s'exprimait ainsi :

« A cette époque (sous la Restauration), le gouvernement éprouva le besoin de ressources pécuniaires, et pour se les procurer, il conçut l'idée d'assujétir tous les officiers ministériels à verser au trésor une certaine somme sous le titre de supplément de cautionnement. »

Cette loi de 1816 est aujourd'hui la seule égide sous laquelle puissent suffisamment se réfugier les titulaires actuels, pour la défense de ce qu'ils appellent leur propriété. Nous avons payé au trésor, disent-ils, un prix quelconque; donc les offices sont une matière vénale, une marchandise. Nous sommes propriétaires titulaires et possesseurs en vertu d'une loi; nous déposséder, c'est attenter au droit sacré de la propriété.

La révolution de 1830, faite par le peuple, devait naturellement entraîner avec elle l'abolition des privilèges, si l'on n'en eût pas méconnu le caractère et faussé les conséquences. Les hommes qui croyaient à la régénération sociale dont 89 avait été le berceau, demandèrent le rapport de la loi de 1816; mais rien n'était changé en France, sinon quelques hommes. On put prévoir, dès lors, quel serait le sort de semblables demandes; aussi, depuis 1831, les choses ont-elles suivi leur cours ordinaire, sans qu'on ait pu contraindre le gouvernement à donner au peuple un gage de son respect pour les principes de la révolution, en entrant franchement dans la voie d'amélioration et de progrès qu'elle avait ouverte.

Il a fallu que de nos jours d'incessantes et épouvantables catastrophes vinssent ébranler la confiance publique, et faire sortir nos gouvernants de leur longue apathie; il a fallu que les choses arrivassent à ce point que la dignité des fonctionnaires publics, des notaires surtout, se

trouvât compromise, pour qu'enfin on songeât à apporter remède à un mal déjà si profondément invétéré que le choix des moyens devient très-difficile.

Le journal officiel nous a appris récemment qu'une commission avait été nommée, chargée de présenter un rapport sur la vénalité des charges et les moyens à employer pour faire cesser les abus.

Ainsi vont se débattre dans le sein d'une commission, et peut-être devant les chambres, des questions du plus haut intérêt. Puisse leur solution être conforme à nos vœux et aux intérêts du pays !

La presse indépendante a cru qu'il était de son devoir d'entrer en lice dans ce débat important. Elle a déjà fait connaître sa pensée, ses vœux et ses craintes; elle a indiqué les sources du mal et quelques-unes de ses conséquences. Il lui reste beaucoup à dire, elle ne faillira pas à sa mission.

Le mercredi 16 octobre 1839, il a été procédé par M. le maire de la ville de Lyon, assisté de MM. les adjoints, en séance publique, à l'heure de midi, dans la salle du conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville, au tirage au sort de 125 bons formant le contingent afférent à l'exercice de 1840, et dont le remboursement sur le capital de la dette doit avoir lieu aux termes des lois.

Un avis fera connaître les numéros des bons qui seront désignés par le sort et l'époque de leur remboursement.

Un avis de M. le préfet du Rhône, en date du 10 octobre courant, porte que le vendredi 25 octobre prochain, à deux heures du soir, il sera procédé, en l'une des salles de la préfecture, dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 29 mai 1829, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une double rampe à établir sur le Rhône, le long de la chaussée Perrache, en face de l'Abattoir. La dépense s'élève à 22,439 francs 12 cent., non compris une somme de 1,560 fr. 88 cent. à valoir pour dépenses imprévues.

Comme à Marseille et à Toulon, l'autorité procède au désarmement de la garde nationale de Clermont. Sous le prétexte de voir si les fusils sont en bon état, dit la *Gazette d'Auvergne*, on se les fait apporter à la mairie et on les garde.

Des accidents déplorables sont arrivés plus d'une fois sur le Rhône au moment où les batelets partis des différentes villes riveraines accostent les bateaux à vapeur. Quand on a fait ce voyage, on ne doit être surpris que d'une chose : c'est que les événements de ce genre ne soient pas plus nombreux, tant les bateliers montrent peu de prudence et tant leurs frères embarcations sont exposées quand elles approchent du bateau autour duquel l'eau s'agite de toutes parts. Une personne au fait de la navigation nous adresse une note où elle propose de munir chaque bateau à vapeur d'une corde garnie de dix en dix pieds de morceaux de liège propres à la soutenir sur l'eau; un matelot placé à la poupe la tiendrait en main, et quand le batelier en aurait saisi l'autre extrémité, ce matelot irait, suivant la localité, amarrer la corde à l'échelle de babord ou à celle de tribord sur laquelle le batelet se touerait ensuite sans le moindre péril.

Nous avons annoncé le procès qu'on instruit en ce moment à Marseille contre le sieur Arnaud de Fabre, notaire, accusé de 1,200 faux. La *Gazette du Midi* annonce qu'il vient d'être pourvu au remplacement de ce notaire, destitué par le tribunal civil à raison des poursuites criminelles exercées contre lui. Le successeur que lui a nommé d'office le gouvernement est M. Fleury, substitut du procureur du roi dans un des parquets du Nord. Le tribunal aura, dit-on, à fixer la somme que le nouveau titulaire devra verser, pour prix de son étude, dans l'actif de la faillite.

heureuse famille, en tête de la liste on voyait le nom du baron pour une somme considérable. S'agissait-il d'un monument utile au département, le baron jetait de l'or, et le monument s'élevait, et son nom grandissait.

Que ne pouvait-on pas attendre de cet homme que son immense fortune rendait indépendant, et dont le caractère généreux semblait ne vouloir reculer devant aucun sacrifice, lorsqu'il y allait de l'intérêt de son département? Il n'y a pas beaucoup de professions de foi qui valaient de telles actions.

Quoiqu'éloigné, c'était toujours à lui qu'on avait recours, sûr qu'on était de trouver en lui un protecteur. Arrivait-il à Paris quelque timide solliciteur, quelque artiste modeste et inconnu, c'était à M. de Lansac qu'on les adressait; et le solliciteur gagnait son procès ou obtenait une place; l'artiste était présenté dans ce petit monde d'élite qui fait et défait les réputations; il était à la mode, il parvenait, il écrivait ses nombreux rivaux, et le nom de Lansac devenait de plus en plus magique et puissant.

Et un jour, lorsque les hommes d'action et d'énergie se furent réunis, lorsque les électeurs ouvrirent l'urne, un seul nom en sortit et fut accueilli par d'interminables acclamations : c'était celui du baron de Lansac. En recevant cette nouvelle, le baron ne put cacher la joie que son triomphe lui causait. « Enfin, dit-il, m'y voilà donc ! » Heureux ! cent fois heureux ! rien ne pouvait résister à sa volonté; les obstacles disparaissaient devant lui. Le premier pas fait, où devait-il s'arrêter ? le savait-il ? Point de but dont les abords lui parussent difficiles, point de phare si brillant que son œil ne pût le fixer sans être ébloui, point de régions si hautes qu'il ne se crût capable et maître de les atteindre.

Il partit pour la Touraine et alla remercier ses électeurs. Il leur fit à tous de belles promesses de la vérité desquelles on crut ne pouvoir douter, puisqu'elles venaient après sa nomination.

— Messieurs, dit-il, je connais les devoirs que m'impose la noble mission dont vous m'honorez, et je jure de les remplir. Consciencieux avant tout, je défendrai les intérêts que vous me

Les Ornières.

(Suite.)

VIII.

La grande révolution accomplie en France avait réveillé les esprits qui, long-temps dominés par un génie supérieur, s'étaient endormis las de gloire ou s'étaient courbés sous une puissance en quelque sorte surnaturelle. Les hommes qui avaient salué la Restauration avec enthousiasme s'avancèrent à la tribune pour applaudir et défendre les œuvres du nouveau gouvernement; ceux qui avaient vu, avec des larmes de douleur et de rage, les armées étrangères faire gémir notre sol sous leurs pas, élevaient aussi la voix pour défendre les franchises du pays et flageller les trahisons et les transfuges. La chambre des députés, muette sous l'Empire, reprenait sa puissance, et chaque nouvelle session amenait des luttes nouvelles.

Au mois de mai 1816, la France entière avait les yeux fixés vers un seul but : on s'occupait d'élections. A ce moment, le pays est une vaste arène où tous les hommes d'action descendent pour commencer le combat parlementaire, où la force des convictions ne l'emporte pas toujours sur l'abus du droit du plus fort. A ce moment, chaque parti s'agite et s'agite; on s'arrête dans les rues, dans les promenades, dans les théâtres. On s'interroge, on discute, on n'a qu'une pensée : c'est un candidat que l'on cherche. On se réunit, on essaie de connaître la vie privée d'un bien que la vie politique des concurrents. Point de mystère possible pour l'homme qui ambitionne le suffrage de ses concitoyens; point d'action, de si petite importance qu'elle soit, qu'on ne livre aux investigations les plus minutieuses. C'est une chose merveilleuse, pour ceux qui suivent ce débat, que cette lutte acharnée entre des rivaux qui tous se parent de vertus civiques; qui n'épargnent ni promesses, ni serments; qui se font indépendants, désintéressés, ou souples et dévoués à la dynastie régnante, selon que leurs commettants exigent l'une ou l'autre de ces diverses démonstrations. C'est un magnifique triomphe pour celui dont le mérite seul (du moins on le croit) fait

sortir de l'urne le nom respecté. Que de craintes ! que de fausses alertes ! que d'espérances mensongères ! Là, comme partout, beaucoup d'appelés, peu d'élus. Que de professions de foi jetées en pâture aux masses exigeantes !

C'est aussi un magnifique rôle que celui de député, c'est une glorieuse mission que celle de l'homme appelé à défendre les intérêts de son pays. Et lorsque, du haut de la tribune, cet homme, d'une voix ferme et énergique, vient réclamer les franchises de ses concitoyens, repousser l'injustice et les abus du pouvoir, combattre avec vigueur toute voix qui s'élève contre l'intérêt général, lorsque cet homme reste sourd à tout intérêt personnel, à toute lâche cupidité, quelle reconnaissance ne doit-il pas attendre de son pays ! et quelle plus riche couronne pouvait-il ambitionner !

Oui, cela est beau ! cela est grand !... Mais ces nobles organisations sont rares, et les hommes qui cherchent avec ardeur un représentant dévoué à la cause du pays et digne de la défendre sont sujets à l'erreur. Une profession de foi menteuse les égare; une misérable comédie, jouée avec art, les déroute; mille basses intrigues les trompent, et lorsqu'ils s'aperçoivent du piège où ils sont tombés, il est trop tard. Ils s'entregardent consternés, muets; ils se taisent en attendant qu'ils se vengent, et cette vengeance ne se laisse jamais attendre vainement.

La députation était une vaste route ouverte à l'ambition du baron de Lansac. Trop adroit pour suivre l'ornière commune, il n'avait point été faire d'humiliantes courbettes devant les électeurs de son arrondissement. Il n'avait point paru dans la Touraine, mais quelques amis sûrs et dévoués avaient reçu ses instructions; ils allaient çà et là, jetant adroitement son souvenir, préparant les esprits, prononçant son nom sans affectation toutes les fois qu'on parlait d'un caractère noble et désintéressé. Bientôt, dans tous les rangs, dans toutes les classes, ce nom fut connu et honoré. Un malheureux sans ouvrage trouvait-il tout-à-coup un travail productif qui chassait loin de lui la misère, c'était dans quelque terrain dont M. de Lansac était propriétaire. Une souscription s'ouvrait-elle au profit de quelque mal-

Les nouvelles d'Amérique et d'Angleterre sont peu favorables à notre commerce.

— Oui, monsieur le baron, vous avez voulu...
Vous avez parlé haut de votre indépendance pour effrayer les hommes du pouvoir... vous vous êtes mis dans les rangs honnêtes de l'opposition pour briller et parvenir. Vous avez prêté vos serments pendant quelques jours, parce que vous vouliez vous faire craindre; vous avez menacé pour qu'on vous imposât silence; vous parliez sans conviction, et maître de vous-même, vous regardiez l'effet que produisaient vos paroles... Je vous ai bien compris, n'est-ce pas, monsieur le baron ? Et le dénouement de cette misérable comédie fut une lâcheté !... Tenez, Monsieur, tenez, voici le motif et la récompense de votre honneuse apostasie, voilà le pacte qui vous contraignait au silence !

rogatoire, il prétextait un besoin à satisfaire, et se dirigea, suivi de deux soldats de garde, vers le fond de la cour du palais-de-justice : il entra dans un couloir et ferma la porte derrière lui. Les soldats, croyant cet endroit sans issue, restèrent en faction devant la porte ; impatientés après une attente de quinze ou vingt minutes, ils frappèrent et appelèrent sans obtenir de réponse. Frenzel avait passé par la salle des Pas-Perdus et pénétré dans le jardin du tribunal, d'où il réussit à s'échapper en escaladant le mur en plein midi.

La justice parvint bientôt à retrouver ses traces. Elle fit plusieurs visites domiciliaires chez des personnes chez lesquelles il pouvait s'être caché, en les abusant sans doute sur le motif des poursuites exercées contre lui ; mais jusqu'ici on n'a pu réussir à se saisir de cet individu.

Ce qui montre d'ailleurs comment est habile et roué cet escroc, âgé de 24 ans, c'est que, lors de son arrestation à Haguenau, on l'a trouvé nanti des papiers de différents ecclésiastiques auxquels il les avait soustraits, comme ceux de l'abbé Gauthier à Rome.

— Ce matin à onze heures, deux jolis petits enfants de six à sept ans jouaient sous l'auvent du corps-de-garde de la place Cadet. Tout-à-coup une femme et un dragon du 10^e, en tenue d'écurie, accoururent par la rue Coquenard, se précipitèrent sur ces enfants, et renversant presque le factionnaire, les enlevèrent de terre en pleurant de joie. Un petit cercle se forme ; le dragon raconte que, caserné rue de Belle-Chasse, il avait perdu ses enfants depuis la veille au matin ; que vainement il les avait réclamés à la préfecture et chez le commissaire ; mais qu'à la place un capitaine d'état-major lui avait dit : « Des enfants de soldat, ça doit être allés dans quelque corps-de-garde ; tenez, voilà la liste de tous les postes et un permis, cherchez. » — « Dame, papa, reprend le petit garçon, quand j'ai vu que nous étions perdus, la sœur pleurait, moi je ne pleurais pas ; j'ai dit : « Allons toujours tout droit. » Et puis la nuit est venue, et la sœur ne pouvait plus marcher ; j'ai dit : Tiens, voilà un corps-de-garde ; papa est soldat, ils nous recevront. Ah ! ils sont bons enfants, les camarades, va, papa ; nous avons eu bien à souper et à déjeuner. » Et les deux petits enfants consolait leur mère, qui n'avait pas cessé de pleurer, quoiqu'elle se sentit bien heureuse. « Ma foi, disait le sergent, dont l'œil n'était pas trop sec non plus, je sais bien qu'il est défendu de recevoir au poste des bourgeois en hospitalité ; mais des enfants de soldat, c'est différent. » Cela rappelle le temps où de pauvres enfants de troupe qui avaient perdu leur régiment, leur division, n'en étaient pas moins sûrs de manger les premiers à la première gamelle venue ; on les appelait les *enfants de la grande armée*. (Droit.)

— Les dompteurs d'animaux féroces abondent en ce moment sur tous les points du globe. Un journal du Havre contient les détails d'un spectacle d'animaux dont on régale depuis quelque temps les habitants d'Ingouville, spectacle dont le héros est un nommé M. Fort, bien plus audacieux encore que le célèbre Van Amburgh, de la Porte-Saint-Martin :

« Le spectacle de la foire d'Ingouville le plus digne d'exciter la curiosité publique est celui que donne tous les soirs un homme qui s'est fait le modeste émule des Martin et des Van Amburgh, M. Fort. »

— La plage de Port-en-Bessin (arrondissement de Bayeux) vient d'être le théâtre d'une scène aussi intéressante que dramatique.

Un imprudent domestique de M. Richer, de Bayeux, venait de s'avancer fièrement dans les flots qui battaient, non sans quelque violence, la plage de Port-en-Bessin. Il était monté sur un cheval et conduisait un autre cheval par le licol.

Il ne se contentait pas de baigner ses deux coursiers, comme il convenait de le faire ; il leur fait faire mille évolutions auxquelles il semble prendre le plus grand plaisir, et peu à peu, sans trop s'en apercevoir sans doute, il s'éloigne à une assez grande distance du rivage.

Cependant il voit tout-à-coup s'élever une vague menaçante ; il s'arrête et se raidit pour résister au choc ; la vague arrive, le frappe et l'entraîne avec elle, à moitié étourdi, vers la plage ; elle retombe ensuite sur elle-même, et, avant qu'il ait pu reprendre ses sens, elle vient de nouveau le frapper ; elle le culbute alors et le sépare de ses chevaux qu'elle emporte avec lui très-loin dans la mer.

Le malheureux, qui ne sait pas nager, est englouti dans les flots et va périr ; mais sur la plage de Port-en-Bessin il y avait, comme il y en a toujours en, d'intrépides marins qui, témoins de la scène que nous venons de raconter, se sont bientôt précipités au secours de celui qui se croit perdu. Les uns à la nage, les autres montés dans des barques, ils courent droit à lui, sans calculer le danger, sans montrer d'autres sentiments que celui de leur admirable courage.

Après des efforts inouïs, ils parviennent à l'atteindre, à le saisir et à le mettre dans une de leurs barques, qu'ils ramènent vers le rivage, pleins de joie et d'espérance ; car si le pauvre domes-

Et en disant ces mots, le vieillard lui arrachait le ruban rouge noué à sa boutonnière.

M. de Lansac conservait le plus grand sang-froid ; ses traits ne s'altèrent point seulement au mouvement que fit M. Vernon ; il pâlit légèrement. La colère du vieillard s'augmentait encore de son impassibilité.

— Savez-vous, monsieur, continua-t-il avec plus de force, le mépris que les hommes réservent à vos semblables ? savez-vous bien la honte que vous avez mise à votre front ? savez-vous enfin que l'on peut frapper impunément au visage l'homme qui ment à ses concitoyens, le député qui vend son honneur !

— Vous abusez étrangement de ma position, dit le baron en se levant sans rien perdre de son calme. Chacune de vos paroles prononcée par tout autre m'aurait trouvé moins patient. Rendez grâce à votre âge et au souvenir de ma femme qui se place entre vous et moi.

A ces mots, M. Vernon sentit sa colère s'éteindre ; sa tête s'inclina.

— Votre femme... dit-il tristement, vous avez raison ; j'oubliais qu'en effet vous étiez l'époux que je lui ai choisis... et en vous donnant ma voix, j'avais oublié aussi le passé et les douleurs qui menaçaient l'avenir. Pauvre Amélie !... je vais la voir pour la dernière fois, car nous ne pouvons plus nous rencontrer, monsieur le baron. Un jour peut-être vous auriez assez de vraie honte pour oublier ma vieillesse, et moi un assez vif désir de venger mes concitoyens pour oublier encore une fois que vous êtes le mari de mon enfant d'adoption. Adieu, monsieur. Continuez la carrière où vous êtes entré par tant de sacrifices, et puissiez-vous ne jamais vous repentir d'avoir trahi le plus sacré des devoirs !

Le baron s'inclina, et reconduisit M. Vernon jusqu'à la porte de son cabinet. Lorsqu'il fut assuré qu'il était éloigné, il sonna son valet de chambre :

— Si cet homme revient, soit qu'il me demande, soit qu'il veuille voir M^{me} la baronne, vous ne le laisserez pas entrer.

M^{me} CLÉMENCE LALIRE.

(La suite au prochain numéro.)

tique ne donnait plus aucun signe de vie au moment où ils avaient pu l'arracher aux vagues, ils espéraient, à force de soins, le ramener à la vie.

Ils le déposent sur le rivage, où bientôt, en effet, il reprend connaissance. Eux sont déjà remontés sur leurs barques ou rentrés dans les flots pour sauver les deux chevaux et les rendre à leur imprudent guide, auquel ils ont déjà rendu l'existence.

(Memorial du Calvados.)

— Samedi 12 courant, à quatre heures du matin, un soldat de la garnison, qui faisait partie du poste de la mairie, est allé dans la rue de la Prison, et s'y est fait sauter la cervelle avec son fusil. On attribue le suicide de ce malheureux au regret de n'avoir pas reçu un avancement de grade qu'il attendait.

(Gazette du Midi.)

— Il y a sur la route de Vire à Falaise une maison en construction depuis bien long-temps ; elle appartient à un médecin, qui l'a fait faire en exigeant une corvée de chacun de ceux qu'il guérit. Il y a vingt ans que cet édifice est commencé, et, comme disent les paysans du lieu, le docteur eût été bien plus vite, si des maçons avaient élevé sa maison avec les os de ceux qu'il n'a pas guéris.

— On lit dans le Standard :

« Quelques personnes ont été admises hier à voir au cirque d'Ashtley une superbe ménagerie renfermant un lion et une lionne magnifiques, des tigres, des léopards et un éléphant des plus dociles, récemment arrivés en Angleterre, venant d'Amérique. Ces animaux paraîtront lundi soir devant le public dans une pièce composée exprès pour faire ressortir leurs talents naturels et acquis. La visite récente de Van Amburgh et de ses lions, et le succès immense qui a accompagné toutes ses représentations, ont en quelque sorte préparé le public à la représentation qui doit lui être offerte, et qui, dit-on, laisse bien loin tout ce que l'on a vu jusqu'ici en ce genre, en montrant jusqu'où on peut atteindre la puissance de l'homme dans la science de subjuguer la férocité des animaux et de les rendre dociles à toutes ses volontés. »

» M. Carter, qui a accompli cette grande entreprise, s'est livré, comme son prédécesseur, à divers exercices dans la cage des animaux ; après quoi, il a pris le lion et l'a harnaché comme il aurait fait d'un cheval ; mais il ne l'a pas attelé à un char et ne l'a pas fait promener dans le cirque, comme il doit le faire le jour de la représentation publique. Il a aussi dressé un superbe tigre du Brésil, qui le suit avec la docilité d'un chien. Il a ensuite fait avec l'éléphant la répétition de ses exercices, qui prouvent l'extrême douceur et la sagacité supérieure de cet animal vraiment étonnant.

» Il paraît que la docilité des animaux de M. Carter est telle, qu'en Amérique les représentations avaient toujours lieu en plein théâtre, sans cages ni barrières, et que les tigres, les lions et les hyènes étaient mêlés avec les acteurs. On pense qu'il en sera de même ici ; mais afin que le public n'ait aucune crainte, on a placé entre le théâtre et les spectateurs un rideau de fil de fer à travers lequel on pourra voir parfaitement ces effrayants exercices. Nous croyons pouvoir leur prédire une grande vogue et une réussite complète. »

Extérieur.

ALLEMAGNE. — M. Nébénus, président du conseil des ministres du grand-duché de Bade, vient d'être subitement destitué. M. Nébénus occupait ce poste depuis la mort du secrétaire-d'état Winter ; c'est un homme d'un esprit fort éclairé et à tendances progressives, comme le prouvent ses nombreux écrits sur différentes matières d'économie politique. Cette destitution si brusque et si inattendue a produit une vive sensation, non seulement dans le grand-duché de Bade, mais aussi dans les autres états de la confédération germanique.

Une lettre particulière de Carlsruhe attribue cette disgrâce de M. Nébénus aux injonctions de la diète de Francfort. M. Nébénus paraissait à ce sénat aristocratique un homme beaucoup trop éclairé et trop libéral, pour qu'on pût tolérer sa présence au ministère ; et dans cette occasion, comme précédemment dans d'autres, le grand-duc de Bade paraît avoir été obligé de céder aux ordres qui lui sont venus de la diète.

— Les amis de la liberté apprendront avec une vive satisfaction qu'il vient d'être fondé à Constance, dans le grand-duché de Bade, un journal, organe d'une opinion démocratique aussi pure qu'avancée. Cette entreprise est dirigée par le docteur Wirth, homme d'un remarquable talent et généralement estimé parmi ses compatriotes. C'est le même qui, il y a sept ans, en qualité de rédacteur de la *Tribune allemande*, soutint avec tant de dévouement et de courage une lutte opiniâtre contre les projets liberticides de la diète germanique, et qui plus tard, ayant été traduit devant la cour d'assises de Landau, s'attira la sympathie des hommes de cœur par la noblesse et l'élevation de sa défense.

Nous savons que le nouveau journal de Constance sera en tout point digne du nom de son rédacteur, et que les idées de progrès auront conquis en lui un nouvel organe à la fois puissant et dévoué. Nous félicitons aussi le gouvernement badois de la tolérance éclairée dont il a donné un exemple en autorisant la publication de ce journal, qui ne pourra manquer de lui assurer un appui solide dans l'opinion nationale contre les envahissements croissants des grandes puissances, et en particulier de la Prusse.

Le journal de Constance paraît sous le nom de *Die Volkshalle* (la Halle du Peuple).

ESPAGNE. — TOLOSA, le 7 octobre. — La politique anglaise travaille à influencer le gouvernement de Madrid ; elle a recours à ses projets d'intrigue qui ne tendent qu'à favoriser son commerce exclusivement à celui de toute autre nation.

Une compagnie cherche à établir un chemin de fer qui partirait du port du Passage pour aboutir à Alicante, et ouvrirait ainsi, entre la mer Méditerranée et l'Océan, une communication qui, en réalisant l'œuvre du canal Galabert, fournirait à l'Angleterre un moyen rapide d'écouler avec toute liberté ses produits. Le gouvernement anglais est appuyé des principaux employés de l'Espagne qu'il achète tous les jours ; il s'est emparé d'une influence menaçante, en occupant, comme il le fait, sous prétexte de protection, les points principaux de la Cantabrie, dont tous les gouverneurs, ceux de Santander, de Santona, de Bilbao, de Lequeitio, de Saint-Sébastien et du Passage, lui sont entièrement dévoués.

Nous voyons avec douleur de pareils faits ; car nous assistons ainsi à la ruine de nos fabriques, de notre industrie nationale, de notre liberté.

Séance des cortès du 7 octobre.

ACCEPTATION DES FUEROS.

La séance est ouverte à une heure ; le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

La discussion sur les fueros était ouverte, M. Cortazar combat l'amendement proposé par les sept députés.

M. Sancho et M. le ministre de la justice donnent quelques explications.

M. Sancho annonce que les députés signataires de l'amendement sont prêts à le retirer, pourvu que le gouvernement con-

sente à en adopter l'idée principale, ce à quoi le gouvernement paraissait disposé.

Le ministre répond que cet amendement ne pouvait être accepté pour le moment, et qu'il se réserve d'exprimer sa pensée lorsque le projet de la minorité sera en discussion.

M. Olozaga demande la parole avec beaucoup de chaleur en faveur de l'amendement.

Un nombre considérable de députés la demandent également, et presque tous sortent de la salle.

M. Quinto prend la parole contre l'amendement. Arrivé à la fin de son discours, tous les députés rentrent et un grand nombre d'entre eux prennent la parole pour. On remarque parmi ces divers orateurs quelques membres qui auparavant avaient demandé la parole contre.

M. Olozaga prononce un long discours sur les craintes qu'a fait naître le cabinet actuel par la manière dont il a été formé, par la conduite générale des ministres et par celle qu'ils ont tenue pendant cette discussion ; il finit en insistant sur l'amendement.

Après des débats très-animés dans lesquels différents députés énoncent leur opinion à propos d'une expression de M. Olozaga qui promettait son appui au ministère, M. Olozaga et le ministre de la guerre s'embrassent. Toute discussion est momentanément suspendue, et députés et ministres s'embrassent mutuellement au milieu d'acclamations répétées et des applaudissements des balcons et des galeries.

Un moment après, le président agite la sonnette et prononce un discours profondément senti, qui arrache les applaudissements de tous les spectateurs. Le projet est déclaré discuté dans sa totalité ; il est lu avec les amendements acceptés par le ministre de la justice et Olozaga, et les deux articles sont approuvés sans discussion et à l'unanimité.

On procède par appel nominal au vote général, et il résulte que le projet est adopté unanimement par 123 membres.

La séance est aussitôt levée. Il est six heures du soir.

Voici le projet de loi adopté :

« Art. 1^{er}. Sont confirmés les fueros des provinces basques et de la Navarre, sans préjudice de l'unité constitutionnelle. »

» Art. 2. Le gouvernement, aussitôt qu'il le pourra, présentera aux cortès, après avoir entendu les provinces basques et la Navarre, un projet de loi relatif à la modification des fueros, en conciliant l'intérêt de ces provinces avec celui de la nation et avec la constitution de la monarchie. Le gouvernement est autorisé à résoudre provisoirement les difficultés qui pourraient s'élever, à la charge d'en rendre compte aux cortès. »

Variétés.

LES D'URFÉ, souvenirs historiques du Forez aux 16^e et 17^e siècles, par Auguste Bernard (de Montbrison).

Chaque époque a sa physionomie littéraire comme sa physionomie politique ou religieuse, car la littérature tient dans nos mœurs sa place à côté de la politique et de la religion ; aussi changeante que la première, elle obéit non pas aux nécessités comme elle, mais à ce besoin de transformation, de nouveauté, dont la satisfaction peut seule donner la vogue ; car il ne suffit pas de venir avec du talent, il faut venir à l'heure.

Tout à tour profonde, philosophique, railleuse, dévergondée, démolisseuse, la littérature d'aujourd'hui n'a pas de caractère arrêté, elle ne suit pas un type, mais elle court à l'aventure sur tous les chemins, prenant toutes les formes, essayant de tout. Un jour elle ressuscite le vers de Ronsard et surtout celui de Brébeuf qui était précis et incisif, qui enfermait dans une tournure latine une belle pensée que la phrase française n'eût pas rendue si brièvement, qui tordait la langue suivant qu'il en avait besoin et la façonnait de gré ou de force ; vers que la plupart des critiques ont attaqué sans l'avoir lu, ou sans en avoir compris la vigoureuse énergie. Elle se fait mystique lorsque la société, fatiguée des luttes sans fin où elle se débat, semble vouloir demander à la religion un lien qui rattache tout ce qui va se dissolvant ; elle lève l'étendard du socialisme lorsque les hommes sentent et comprennent que la réforme sociale peut seule épargner à l'avenir ces longs combats qui ont ensanglanté le passé. Elle descend, lasse de ne parler qu'à l'imagination, dans les profondeurs de la psychologie ; elle prend le scalpel et vient chercher, découvrir, mettre à nu, analyser toutes les sensations, tous ces éclairs de bonheur, de peine, de joie vive et fugitive, de douleur qui pique et s'éteint, traversant l'âme tour à tour élevée, avilie, tenaillée par l'amour, l'ambition, le crime ou l'espérance. Un fait remarquable, c'est que dans notre littérature on ne voit pas le remords jouer de rôle. Le remords n'existe plus, et cela n'est pas étonnant quand on a su excuser tous les vices, parer tous les crimes, et essayer de rendre intéressant ce qu'il y a au monde de plus méprisable et de plus vil. Du vernis qu'on a fait avec de la boue, et dont quelques écrivains ont essayé de tout recouvrir ! Puis la littérature est devenue marchande, en se faisant feuilletoniste. Elle n'a plus calculé le succès, ni la gloire ; elle n'a plus recherché les triomphes de l'amour-propre, elle n'a voulu que l'argent, et, à l'exception de quelques hommes qui sont toujours émouvants, rieurs ou gracieux, les écrivains sont devenus lourds comme des entrepreneurs de bâtiments ou de travaux publics, parce qu'ils mesurent comme eux à la toise et au mètre.

Il n'est question en ceci ni de la science, ni des arts, ni de l'industrie, qui poursuivent noblement leur carrière soit littéraire, soit expérimentale, mais seulement de ce qu'on appelle généralement la littérature.

Dans le cadre des sciences, il faut faire entrer ces travaux historiques vers lesquels sont généralement poussés les provinces trésoirs enfouis dont chacun veut retirer sa part ; Pompéïa du moyen-âge dans laquelle vont fouiller de patientes intelligences, heureuses de reconstruire de cent débris un tout homogène et compacte qui ressuscitera pour nous et pour l'avenir ces siècles empreints d'un caractère si pittoresque et où toutes les nuances sont si fortement accusées. De tous côtés on s'est mis au travail pour arracher à l'oubli des œuvres et des noms ; pour mettre dans une lumière plus vraie des événements dont on ne connaissait que les résultats sans en pénétrer bien les causes ; pour faire passer devant nous, avec toutes leurs passions, grandeur et faiblesse, des hommes qui ont marqué dans leurs temps et furent les pivots sur lesquels roulèrent de grandes choses.

Ainsi se reconstruit peu à peu l'histoire, plus instructive parce qu'elle sera plus vraie ; appuyée sur les vieilles chartes des communes, elle redira fidèlement les combats livrés pour la liberté ; narratrice des coutumes, elle nous apprendra exactement ce que furent à toutes les époques les mœurs, les lois, le commerce, l'agriculture, les relations de peuple à peuple, de province à province.

A ce grand travail de fouilles et de reconstructions, l'historien du Forez vient ajouter une œuvre nouvelle, les *D'Urfé* ; famille dont le souvenir est écrit sur tous les vieux châteaux de la contrée. Le nom d'Urfé rappelle inévitablement celui de *L'Astrée*, le roman qui eut le succès le plus prodigieux, comme il était le plus long, le plus fécond en événements pleins de charme et d'intérêt ; ce roman dont la scène se passe sur les bords du Lignon où il fut rêvé, sinon écrit, et où l'auteur avait

haïgné ses jeunes pieds; œuvre où d'Urfé retrace tous les souvenirs de son enfance.

Nous avons dit qu'il ne suffisait pas d'arriver avec du talent, qu'il fallait encore arriver à l'heure pour obtenir succès; l'heure ne manqua pas à d'Urfé. Le ligueur s'en allait, son parti vaincu, sur la terre étrangère chercher du repos; il échangeait sa lourde épée contre une plume; plus de cotte de mailles, de cuirasse et de cheval fougueux; il ne sortait de ses lèvres que des mots d'amour, de sa main que des pages d'amour. Ses héros n'étaient plus ni catholiques, ni protestants, courant la campagne, détroussant les vilains, pillant les fermes; c'étaient des bergers musqués dont le langage était adouci comme la personne; c'était la quintessence du sentiment; c'était tout le drame de la vie transplanté sur les bords délicieux d'un ruisseau, dans les bosquets les plus gracieux; sentiments et hommes étaient transformés, les loups étaient devenus moutons. Heureusement pour cette œuvre, attachante sans doute, mais immense, mais étouffée parfois sous des détails sans fin, la société qui devait le lire était aussi fatiguée que l'auteur; rassasiée de meurtres, lasse des ligueurs, lasse des rois qui ne savaient punir que par l'assassinat, elle reçut avec un averse plaisir une œuvre qui la transportait tout à coup sur un autre terrain, et donnait une occupation à son esprit, tout en apportant des caresses à ses sens.

Dans le livre de M. Auguste Bernard, nous trouvons Honoré d'Urfé à toutes les phases de sa vie; il est élève au collège de Tournon où il compose des pièces *bocagères* représentées par ses camarades d'études; nous le revoyons jouant un rôle important au milieu des ligueurs, puis, retiré en Savoie, écrivant ses principales œuvres, enfin, emporté de nouveau dans les batailles, prendre part au siège de la Piève, tomber de cheval et mourir avant d'avoir achevé le livre qui devait faire sa gloire.

Sans doute la vie d'Honoré d'Urfé est pleine de charme et d'intérêt; mais ce qu'il y a de plus attachant dans le livre de M. Auguste Bernard, c'est l'histoire des événements que la Ligue amena dans le Forez; c'est là principalement qu'est, à notre avis, le mérite de son ouvrage. La forme qu'a choisie M. Bernard a le malheur de briser l'intérêt alors qu'il est excité et de forcer le lecteur à revenir deux ou trois fois sur les mêmes noms et les mêmes objets; il le contraint à charger sa mémoire des noms inutiles d'hommes qui n'ont fait que passer, que naître et mourir, sans laisser après eux rien qui leur survive, rien qui les rappelle au souvenir de la postérité.

Mais, quand on arrive aux événements de la Ligue dans le Forez, l'intérêt renaît plus grand et plus puissant; jusque-là on n'avait vu que le biographe, on trouve alors l'historien; on se complait dans ces longs détails d'escarmouches, de rencontres et de batailles; on revoit des noms connus se mêler à des faits dont on a vu les résultats, mais dont les particularités étaient restées ensevelies dans l'oubli; et ces faits vous attachent, surtout dans nos contrées, car on retrouve comme théâtre les noms des villes, des villages qui nous entourent et qui furent témoins des discordes de nos pères; on voit se dérouler sur les routes qui mènent à Lyon les bataillons de protestants et de catholiques, courant sur les uns aux autres et s'entr'égorgant. Les villages, les hameaux nommés dans ce livre subsistent; les routes qui furent teintées de sang, nous les parcourons encore, mais la haine a disparu, la guerre religieuse s'est éteinte, l'intolérance est devenue impuissante, peut-être en même temps que la foi. Ces souvenirs pour nous, pour tout le reste des lecteurs, ces faits nouveaux que l'auteur révèle, rendront son livre plein d'intérêt pour tous.

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 1^{er} au 15 octobre 1839.

Effectif au 1 ^{er} octobre: Hommes, 82; femmes, 115:	197
Admis pendant la quinzaine: Hommes, 3; femmes, 5:	8
Total:	205
Sortis pendant la quinzaine: Hommes, 4; femmes, 2:	6
Effectif au 16 octobre 1839: Hommes, 81; femmes, 118:	199

BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE.

Trois pour cent.	81 53
Cinq pour cent.	110 55
Quatre pour cent.	101 25
Actions de la banque.	»
Rentes de Naples.	102 85

GRAND-THÉÂTRE.

Jeudi 17 octobre 1839. — LES HUGUENOTS, opéra. — Six heures 1/2.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Vendredi 18 octobre. — 8^e représentation du NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame historique. — Six heures.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 15 OCTOBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE ou SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.	2,180	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etienne.	1,150	
350	600		Eclair. au gaz Gren.	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon).	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi.	»	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin).	780	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	975	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines del'Un.	750	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille.	»	
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.	»	
4,000			Ce des mines Thiol.	660	
1,000	1,000	Décembre.	Ce génér. des Tréf.	»	
320	5,000		Bat. à vap. de Lyon à Arles.	»	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap.	»	
134	5,000	Idem.	Gondoles à vap sur Saône, marc.	»	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône.	»	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée.	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin.	1,700	
220	2,000		Pont de l'île-Barbe.	1,500	
1,800	1,000		Pontet gare de Vaise.	1,075	
6,000		Jan. et Juil.	Canal de Givors.	»	
2,200	5,000		Che. de fer, Lyon à St-Etienne.	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à v. de Per.	5,000	
800		Juin et Déc.	Fonder. (Loi. Ard.)	16,000	
800	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère).	1,200	
2,000	1,000	Idem.	Banque de Lyon.	1,925	
700	750	30 m. et 30 s.	Caisse Ce de best., Omnium.	»	
Illimité.	500		Soc. river. d'assur.	520	
2,000	500		Rhône supérieur.	»	
800	500			»	

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1330) Le samedi dix-neuf octobre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, comptoir, glaces, cuivrie, verroterie, batterie de cuisine, etc.

DEMARE.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e ROSTAING, NOTAIRE A SAINT-ÉTIENNE (LOIRE).

VERRERIES

De Saint-Just-sur-Loire (département de la Loire).

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Le vingt-cinq octobre mil huit cent trente-neuf, à trois heures après midi, M^e Rostaing et son collègue, notaires à Saint-Etienne (Loire), en la salle de vente des notaires, à Saint-Etienne, sise à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication définitive des grandes et belles verreries de Saint-Just-sur-Loire, près Saint-Etienne. Ces verreries pour verre de bouteille, noir et clair, autorisées par ordonnance royale, se trouvent placées dans une position très-avantageuse, sur les bords du fleuve de la Loire et à la proximité de la houille. Le transport de cent bouteilles pour Nantes ou Paris présente sur Rive-de-Gier une économie de frais de transport d'un franc cinquante centimes à deux francs.

Le prix de l'hectolitre des houilles de Villars, rendu à Saint-Just, ne reviendrait pas au-dessus de soixante-cinq centimes.

Cet établissement, nouvellement construit, est de la plus grande solidité. Il est composé à présent de deux verreries, de fours à bouteilles qui sont de la plus vaste dimension, et sous lesquels existent huit magasins voûtés en pierre; aux deux fours existant actuellement on peut, en vertu de l'ordonnance royale, en ajouter huit autres, soit pour bouteilles, soit pour vitres.

Les marnes pour la fabrication des bouteilles sont de très-belle qualité, très-abondantes et à la proximité de l'établissement.

Les quartz pour la fabrication des vitres y sont également très-abondants.

Le local est très-spacieux; il contient des bâtiments de maître, jardin et vaste clôture complantée d'arbres de choix, une maison d'administration, de vastes maisons pour loger les ouvriers, ayant cent soixante et dix pieds de façade, avec rez-de-chaussée sur cave, premier et deuxième étages et grenier, faisances et jardins, forges et ateliers, magasins poterie, pilerie, briqueries, écuries, fenils, hangars, four à chaux, etc. Le tout sur une surface de trois hectares trepte ares.

Tous les objets ci-dessus formeront le premier lot.

Le deuxième lot se composerait d'une vaste et belle prairie, avec prise d'eau, de deux hectares vingt ares environ.

Cet établissement qui réunit tant de prospérité n'attend qu'un directeur capable et zélé pour produire les résultats les plus avantageux, et serait propre à toute autre industrie.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Rostaing, notaire à Saint-Etienne, dépositaire du cahier des charges et du plan qui, de concert avec M. le fondé de pouvoirs des actionnaires, pourrait opérer la vente s'il se présentait des offres acceptables avant l'adjudication.

ROSTAING, notaire. (1594)

(1588) A VENDRE OU A LOUER.

Une maison avec cour, située à Vaise, port des Pattes, n^o 6, propre à l'établissement d'un marchand de vin ou d'un liquoriste.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, n^o 1.

ANNONCES DIVERSES.

(6845) A VENDRE. — Une belle pharmacie ayant une bonne clientèle et une faible location. On donnera au besoin des facilités et des garanties à l'acquéreur.

S'adresser à M. Vichot, rue de la Poulaille, n^o 9.

(2109) M. ESTIBAL, directeur de l'Agence de Publicité, rue du Faubourg-Montmartre, 10, à Paris, se charge des annonces à insérer dans tous les journaux de Paris et des départements. (Affranchir.)

(956—3970) Rue Richelieu, 93, à Paris.

AMANDITE,

De FAGUER, successeur de LABOULLEE, parfumeur.

Le succès immense et toujours croissant de cette pâte de toilette est dû à sa supériorité bien reconnue pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures.

Dépôt à Lyon chez M. Soccard aîné, place de l'Herberie, où l'on trouve le SAVON DULCIFIÉ du même.

Avis aux Pères de Famille.

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES SUR LA VIE,

Autorisée par ordonnance royale des 23 mai 1830 et 20 août 1838.

CAPITAL DE GARANTIE EN 1839, 26 MILLIONS.

Au moyen des combinaisons établies par cette compagnie pour les associations mutuelles, les mises dans les sociétés d'accroissement de capital, destinées plus particulièrement à l'établissement des enfants, doivent produire, savoir :

Après 10 ans. 3,000 fr.

Après 15 ans. 6,000

Et après 20 ans. 10,000

Ces mises, qui varient selon l'âge des assurés, peuvent être faites immédiatement ou annuellement, et dans l'un comme dans l'autre cas, elles sont converties, aussitôt leurs versements, en inscriptions de rentes sur l'état, au profit et au nom des sociétés auxquelles elles s'appliquent, de sorte que les souscripteurs trouvent *avantage et garantie* tout ensemble. La Compagnie royale est jusqu'à ce jour la seule en France autorisée à former ces sortes d'association (sauf la Caisse de Prévoyance, dont le système diffère presque entièrement); tous les autres établissements de ce genre, se disant *Banque Philanthropique, Paternelle, des Familles, d'Economie et de Prévoyance des Familles; l'Alliance, la Providence, la Mutualité, l'Epargne, la Salamandre*, etc., etc., n'ont point d'existence légale et ne peuvent valablement contracter. (Décrets des 23 août 1793, 1^{er} avril 1809, 9 février, 22 octobre et 18 novembre 1810.)

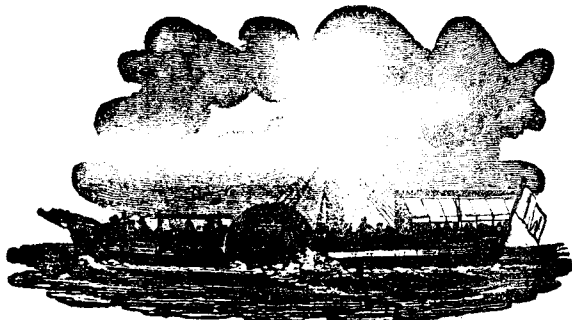
S'adresser, pour plus amples renseignements, à MM. J. Bontoux et C^e, agents généraux, port Saint-Clair, 19, à Lyon. (Bureau de l'agence.) (8228)

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et du SIROP VERMIFUGE, véritable *contre-vers*, sont toujours à Villefranche, chez M^e Grobert, modiste; à Mâcon, chez M. Pachon, confiseur; à Chalon, chez M^e V^e Grosperre, rue du Pont; à Dôle, chez M. Bey, rue Besançon, et dans toutes les principales communes des départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère. — Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge portant en toutes lettres: *Sirop vermifuge de Macors, à Lyon.* (2104)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2107)

(268) COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater de dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

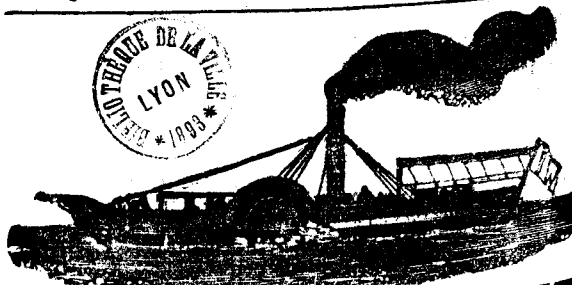
AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Auront lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

(943) Prix de la boîte de 36 capsules: 4 fr.

CAPSULES GÉLATINEUSES AU BAUME DE COPAHU PUR, LIQUIDE, SANS ODEUR NI SAVEUR, DE MOTHÈS, seules autorisées par brevet d'invention et de perfectionnement et ordonnance royale, et approuvées par l'Académie royale de Médecine de Paris, comme seules infailibles pour la prompte guérison des MALADIES SECRÈTES INVÉTÉRÉES, ÉCOULEMENTS RÉCENTS ET CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, etc., etc. S'adresser à M. Mothès, rue Sainte-Anne, n^o 20, à Paris, ou à M. Dublanc, pharmacien, dépositaire général, rue du Temple, n^o 137. — Pharmaciens dépositaires: à Lyon, Vernet, Parayon, André, Bellot, Bruchon, Bruny et C^e, droguistes; à Tarare, Michel; à Villefranche, Coulterot, Voituret, Bland; à Saint-Etienne, Couturier.

Se défier de la contrefaçon. Les boîtes qui ne sont pas revêtues de la signature de M. Mothès sont contrefaites.



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, LE CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (270)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.